

De fontaines en lavoirs

N°58

De la Villedieu à Millaudon

Décembre 2016

## **Reflets de la vie municipale à Ruhans**

### **1° FORET**

#### 1.1 Assiette des coupes 2017 :

Le Conseil a examiné les propositions d'assiette des coupes faites par l'ONF et a retenu la répartition suivante :

- Vente en bloc des parcelles 15 et 18R
- Affouage : parcelles 10A, 11A ; 33, 47

#### 1.2 Liste des affouagistes

Le conseil a validé la liste des affouagistes qui comprend cette année 32 personnes et a décidé de ne pas modifier le montant de la taxe d'affouage qui reste donc fixé à 35€.

#### 1.2 Vente de bois.

Elle a eu lieu le 7/11/2016 à Noidans les Vesoul. La commune présentait deux lots qui ont trouvé preneur respectivement à :

- parcelle 40 : volume estimé 320 m<sup>3</sup>, acquéreur scierie Locatelli pour un montant de 30 301 €HT.
- parcelles 9,32,41 : volume estimé 297 m<sup>3</sup> pour un montant de 20 285 €HT, acquéreur scierie Genet.

### **2 EAU**

La commune ayant reçu les accords de subventions fin octobre pour la deuxième tranche de travaux, ces derniers ont pu commencer mi-novembre. Ils concernent deux secteurs :

- Du croisement au centre du village au bas de La Plauche.
- Millaudon : sur la partie entre le ruisseau et la sortie direction Quenoche.

La partie concernant La Plauche vient d'être achevée, l'autre partie ne sera probablement réalisée qu'à la fin de l'hiver puisqu'elle impacte la route départementale, qui une fois les travaux de réseau terminés, doit être réhabilitée rapidement avec des enrobés. Les centrales d'enrobés étant fermées durant la période hivernale, il faudra attendre mars en fonction des conditions climatiques pour finaliser ces travaux. A cette échéance la quasi-intégralité des réseaux d'eau seront donc neufs sur le territoire communal, ce qui devrait nous assurer une certaine tranquillité pour les prochaines années en matière de fuites.

Je rappelle ici qu'à l'achèvement des travaux tous les compteurs d'eau seront implantés sur le domaine public,

### *Le mot du Maire*

L'année 2016 s'achève déjà, elle aura été marquée au niveau communal par de très gros investissements portant principalement :

- Sur l'eau : interconnexion, renouvellement des réseaux et du matériel des stations.
- les bâtiments publics : réfection de la mairie et de la salle polyvalente.
- la voirie : réfection intégrale du vieux chemin, parking, chemins ruraux ;
- le cimetière.

La fin d'année a été particulièrement chargée avec trois chantiers simultanés, un point est fait sur ces travaux dans ce bulletin.

Ces travaux provoquent nécessairement un certain nombre de contraintes et désagréments mais devraient permettre d'envisager 2017 avec sérénité et d'offrir des services plus performants et sécurisés à l'ensemble de la population.

C'est l'objectif de l'équipe municipale qui vous présente ses meilleurs vœux pour 2017.

Serge GIRARD



que seuls ces derniers feront foi et que la responsabilité de la commune s'arrête à cette limite. Le montant prévisionnel de cette 2<sup>ème</sup> tranche s'élève à 79 000 €HT, il est subventionné à 50% par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau.

### 3 TRAVAUX MAIRIE / SALLE POLYVALENTE

Le conseil du 6/10 a validé le choix des entreprises proposé par la commission d'appel d'offres selon le tableau ci-dessous

LOT	ENTREPRISE	PRIX
Terrassement	COLAS	33 246.10
Maçonnerie	ECB	43 679.08
Menuiserie extérieure métallerie	Disprobat	13 541.93
Cloisons, isolation, peintures	Ciglia	21 959.89
Menuiserie extérieure aluminium	Podevin	10 127.30
Carrelage, faïence	ECR	9 563.00
Faux plafonds	SPIC	5 763.23
Electricité	Elec 70	9 063.13
Plomberie, sanitaire	Victoire	11 091.73
Chauffage VMC	Victoire	12 100.00

Le montant des travaux a été actualisé en fonction des préconisations demandées par la commission de sécurité, le contrôle technique et le coordonateur sécurité, protection de la santé.

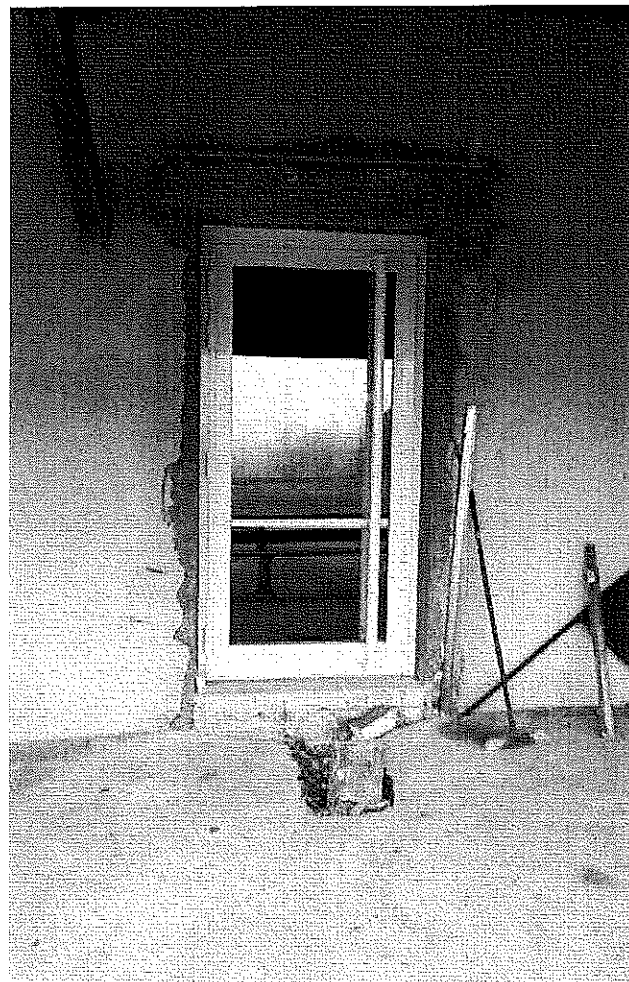
Le chantier a débuté mi novembre avec principalement le gros œuvre. L'entreprise de maçonnerie ECB a rempli son contrat dans les délais ce qui a permis aux entreprises Victoire pour le chauffage et la plomberie, Elec 70 pour l'électricité et Ciglia pour les cloisons et leur isolation d'intervenir dans la foulée. Les portes et fenêtres viennent d'être posées par l'entreprise Disprobat.

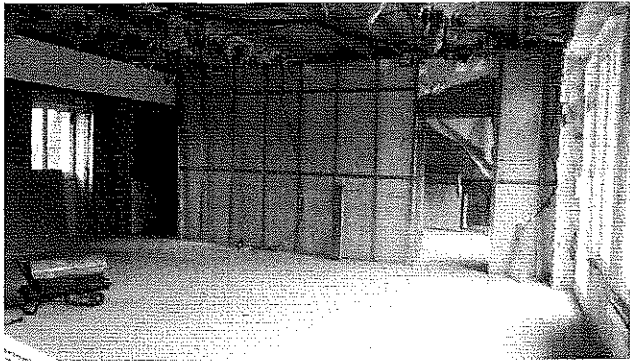
La période des fêtes va correspondre à un temps d'arrêt, la plupart des entreprises étant en vacances. Les travaux devraient reprendre la deuxième semaine de janvier avec notamment l'intervention de l'entreprise Colas pour le terrassement et les réseaux d'évacuation.

L'objectif est de pouvoir disposer des locaux: mairie et salle polyvalente pour fin mars, début avril.

Le début des travaux a nécessité un gros travail préalable de classement des archives dont une partie a été déposée aux archives départementales de Vesoul et de destruction des documents inutiles afin de libérer les surfaces pour la réalisation des travaux. Je tiens ici à remercier tous les conseillers et

conseillers qui ont participé à ce chambardement Le fonctionnement de la mairie continuera d'être un peu perturbé durant les travaux, jusqu'à l'installation définitive dans les nouveaux locaux où l'accès se fera par le côté et non plus par le devant (photo du bas)





Salle polyvalente avec l'ouverture sur l'ancien garage rehaussé au même niveau qui deviendra la cuisine.

## 4 TRAVAUX EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE

L'entreprise SOBECA a réalisé pour le compte du syndicat d'électricité (SIED) les travaux d'extension des réseaux électriques et téléphoniques à La Villedieu pour desservir les parcelles constructibles. Un premier permis de construire a été déposé, il est en cours d'instruction par les services de l'ETAT.

## 5 PLUI

Le cabinet en charge d'élaborer le plan local d'urbanisme intercommunal a terminé la première phase qui consistait en un diagnostic de l'existant. Un document a été présenté lors de deux réunions publiques qui se sont tenues à Rioz et à Voray sur l'Ognon.

Ce diagnostic est intégralement consultable sur le site internet de la CCPR.

La deuxième phase d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a commencé. Elle définira la vision à 15 ans du projet d'urbanisme, les orientations d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de déplacement, de protection des espaces naturels...

Tous les élus et la population seront amenés, au cours de cette phase, à contribuer à l'élaboration de ce document. Des dates de nouvelles réunions publiques vous seront prochainement communiquées. Mais vous pouvez quand vous le souhaitez apporter vos remarques, votre contribution en direct sur le site internet de la CCPR ou sur le cahier déposé dans chaque mairie.

## 6 DELIBERATIONS DIVERSES.

-Le conseil a validé le programme pour réaliser la mise en accessibilité du cimetière et de l'église qui s'élèvera à 16 517 €HT et autorisé le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet qui se concrétisera en 2017.

-Adhésion à Ingénierie 70 pour le service d'assistance Magnus

Jusqu'à présent, le Conseil Départemental assurait la maintenance informatique des logiciels spécifiques (Magnus) utilisés pour la gestion de la commune. La loi Notre a modifié les compétences des départements qui ne peuvent plus exercer cette compétence qui est transférée à Ingénierie 70. Le conseil a validé l'adhésion à ce service qui aura le coût suivant :  
Prix adhésion forfaitaire : 0.10 € par habitant.  
Prix maintenance annuel: 620 €.

### -Modification statuts CCPR

Toujours suite à la loi Notre qui fixe de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles aux communautés de communes, la CCPR a adopté une modification de ses statuts qui doit ensuite être validée par chaque conseil municipal.

A titre d'exemple, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage devient une compétence obligatoire. D'autres compétences optionnelles ont été ajoutées : Gemapi, salle sportive à Rioz, salle multi-activités à Etuz..., l'intégralité des statuts est consultable sur le site internet de la CCPR.

### -Règlementation circulation vieux chemin.

Cette route ayant été refaite intégralement, le conseil municipal a décidé de limiter son usage aux véhicules inférieurs à 3.5 tonnes afin d'éviter sa détérioration. Le panneau a été commandé et sera prochainement installé.

## 7 VIE DU VILLAGE

-En procédant au classement des documents de la salle des archives, d'anciens cahiers scolaires des années 1960 ont été retrouvés, les personnes intéressées peuvent venir les retirer à la mairie.

-L'Institut Géographique National va procéder durant les cinq prochaines années aux travaux nécessaires à l'implantation et l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et à l'inventaire forestier national.

Pour cela, les agents de l'IGN ont l'autorisation des services de l'Etat de circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes et de pénétrer sur les propriétés privées ou publiques à l'exception naturellement des habitations.

-Un drone a été trouvé dans les champs au-dessus du lotissement, il est endommagé, le propriétaire peut le retirer à la mairie.

-Une nouvelle série de cambriolages a eu lieu récemment en Haute Saône dont certains dans des villages proches. La gendarmerie a émis un avis de vigilance et diffusé une information sur les mesures à prendre que vous retrouverez en dernière page de ce bulletin.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



## CONTRE LES CAMBRIOLAGES, ADOPTÉZ LES BONS REFLEXES !

En Haute-Saône, 55 % des infractions constatées portent sur des vols, parmi lesquels **40 % sont des cambriolages de résidence !!!**

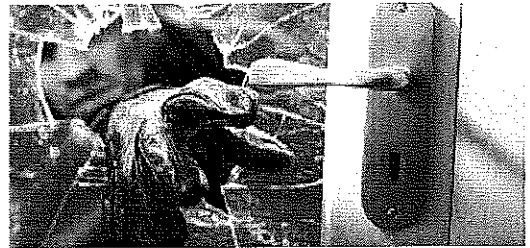
**« PERSONNE N'EST ÉPARGNÉ, QUELQUE SOIT LE LIEU D'IMPLANTATION  
DU DOMICILE »**

**AUSSI, SOYEZ ACTEURS DE VOTRE SÉCURITÉ !**

**POUR NE PAS TENTER LES CAMBRIOLEURS... APPLIQUEZ LES CONSEILS  
SUIVANTS :**

### PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE

- Installez un système de fermeture fiable,
- Soyez attentifs à vos clés,
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité,
- ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.



### En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération «Tranquillité vacances». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez à la brigade tout fait suspect.



### En cas de cambriolage

Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 ;

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

### Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

**VOUS ETES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE  
COMPOSER LE 17 OU LE 112, VOTRE APPEL PEUT ÊTRE DÉTERMINANT POUR INTERPELLER LES  
CAMBRIOLEURS**